

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Monday, June 22, 2015

Issue No. 31

First (final) meeting:

Bill C-61, An Act to amend the Canada National
Marine Conservation Areas Act

First (final) meeting:

Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia
Offshore Petroleum Resources Accord
Implementation Act

First (final) meeting:

Bill C-72, An Act to amend the
Canada National Parks Act

INCLUDING:

THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-61)

THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-64)

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-72)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le lundi 22 juin 2015

Fascicule n° 31

Première (dernière) réunion :

Projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires
marines nationales de conservation du Canada

Première (dernière) réunion :

Projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre
de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les
hydrocarbures extracôtiers

Première (dernière) réunion :

Projet de loi C-72, Loi modifiant la
Loi sur les parcs nationaux du Canada

Y COMPRIS :

LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-61)

LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-64)

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-72)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	MacDonald
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mitchell
* Cowan (or Fraser)	Patterson
Day	Ringuette
	Seidman

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Sibbeston (*June 22, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Black (*June 22, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 8, 2015*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Bellemare (*June 4, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	MacDonald
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mitchell
* Cowan (ou Fraser)	Patterson
Day	Ringuette
	Seidman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 22 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 22 juin 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 8 juin 2015*).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénatrice Bellemare (*le 4 juin 2015*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Friday, June 19, 2015:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Beyak, seconded by the Honourable Senator Batters, for the second reading of Bill C-61, An Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Beyak, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, June 22, 2015:

Second reading of Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Beyak, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, June 22, 2015:

Second reading of Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act.

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Ogilvie, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du vendredi 19 juin 2015 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Beyak, appuyée par l'honorable sénatrice Batters, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Beyak, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 22 juin 2015 :

Deuxième lecture du projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Beyak, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Frum, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 22 juin 2015 :

Deuxième lecture du projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Ogilvie, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Ogilvie, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Ogilvie, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 22, 2015
(66)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 3:42 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Day, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette and Seidman (8).

In attendance: Marc LeBlanc, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, June 19, 2015, the committee began its examination of Bill C-61, An Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act.

WITNESSES:*Parks Canada:*

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;
Kevin McNamee, Director, Parks Establishment;
Rob Prosper, Vice President, Protected Areas Establishment & Conservations.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, Executive Director.

The chair made a statement.

Mr. Latourelle and Mr. Hébert-Daly each made a statement and, together with Mr. Prosper, answered questions.

At 4:18 p.m., pursuant to the order to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2015, the committee began its examination of Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act.

WITNESSES:*Parks Canada:*

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;
Kevin McNamee, Director, Parks Establishment;
Rob Prosper, Vice President, Protected Areas Establishment & Conservations.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, Executive Director.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 22 juin 2015
(66)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 15 h 42, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Day, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette et Seidman (8).

Également présent : Marc LeBlanc, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 19 juin 2015, le comité entreprend son examen du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada.

TÉMOINS :*Parcs Canada :*

Alan Latourelle, directeur général;
Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs;
Rob Prosper, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur exécutif.

Le président ouvre la séance.

M. Latourelle et M. Hébert-Daly font chacun un exposé puis, avec M. Prosper, répondent aux questions.

À 16 h 18, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2015, le comité entreprend son examen du projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

TÉMOINS :*Parcs Canada :*

Alan Latourelle, directeur général.
Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs.
Rob Prosper, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur exécutif.

Le président prend la parole.

Mr. Latourelle and Mr. Hébert-Daly each made a statement and answered questions.

At 4:33 p.m., the committee suspended.

At 4:35 p.m., the committee resumed and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2015, the committee began its examination of Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act.

WITNESSES:

Natural Resources Canada:

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;

Samantha Maislin Dickson, Executive Director and General Counsel;

Samuel Millar, Senior Director, Frontier Lands Management Division, Energy Sector.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, National Executive Director.

The chair made a statement.

Mr. Hubbard and Mr. Hébert-Daly each made a statement and, together with Mr. Millar, answered questions.

At 4:51 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-61, Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed, with leave, that the clauses in this bill and the other two bills may be grouped together by parts, for the purposes of clause-by-clause consideration.

It was agreed that clauses 2 to 5 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 4:53 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause by clause examination of Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 4 carry.

M. Latourelle et M. Hébert-Daly font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 16 h 33, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance reprend et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2015, le comité entreprend son examen du projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers.

TÉMOINS :

Ressources naturelles Canada :

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;

Samantha Maislin Dickson, directrice exécutive et avocate générale;

Samuel Millar, directeur principal, Division de la gestion des régions pionnières, Secteur de l'énergie.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur exécutif.

Le président prend la parole.

M. Hubbard et M. Hébert-Daly font chacun un exposé puis, avec M. Millar, répondent aux questions.

À 16 h 51, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu, avec le consentement des membres du comité, de regrouper les articles de ce projet de loi et des deux autres projets de loi en blocs pour leur étude article par article.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 5.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 16 h 53, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 4.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 4:54 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause by clause examination of Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clauses 2 and 3 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 4:55 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 16 h 54, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter les articles 2 et 3.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 16 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Monday, June 22, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your committee, which was referred Bill C-61, An Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act, has, in obedience to the order of reference of Friday, June 19, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Monday, June 22, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your committee, which was referred Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act, has, in obedience to the order of reference of Monday, June 22, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Monday, June 22, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

Your committee, which was referred Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act, has, in obedience to the order of reference of Monday, June 22, 2015, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le lundi 22 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 19 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le lundi 22 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 22 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le lundi 22 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 22 juin 2015, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD NEUFELD

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 22, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which were referred Bill C-61, An Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act; Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act; and Bill C-64, An act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act, met this day at 3:42 p.m. to give consideration to the bills.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the Province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and are also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You can find more information on the schedule of witnesses on the website under “Senate Committees.”

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin by introducing the deputy chair to my right, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from Ontario.

Senator Day: Joseph Day, Saint John—Kennebecasis, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Good afternoon. My name is Pierrette Ringuette and I am a senator from New Brunswick.

[*English*]

The Chair: I would like to introduce our staff begin with the clerk, Lynn Gordon, and our Library of Parliament analyst, Marc LeBlanc.

We will begin with Bill C-61. Today it gives me great pleasure to welcome, from Parks Canada, Alan Latourelle, Chief Executive Officer; Rob Prosper, VP, Protected Areas

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 22 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, le projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada, et le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, se réunit aujourd'hui, à 15 h 42, pour étudier ces projets de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public sur place et aux téléspectateurs qui nous regardent à la télévision d'un bout à l'autre du pays. Je rappelle à ceux qui nous regardent que les séances du comité sont ouvertes au public et diffusées sur le Web à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur les témoins prévus à l'horaire sur notre site web sous la rubrique « Comités du Sénat ».

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter, et je vais commencer par le vice-président à ma droite, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day, Saint John—Kennebecasis, au Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Bonjour, je m'appelle Pierrette Ringuette, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le président : J'aimerais vous présenter notre personnel. D'abord, la greffière, Lynn Gordon, et notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, Marc LeBlanc.

Nous examinerons d'abord le projet de loi C-61. Aujourd'hui, je suis heureux d'accueillir, de Parcs Canada, Alan Latourelle, directeur général; Rob Prosper, VP, Direction générale de

Establishment & Conservations; and Kevin McNamee, Director, Parks Establishment; and from the Canadian Parks and Wilderness Society, Eric Hébert-Daly, Executive Director.

Gentlemen, thank you for being with us today.

Mr. Latourelle, I believe you have some opening remarks, followed by Mr. Hébert-Daly. We will then open the floor to questions and answers.

Alan Latourelle, Chief Executive Officer, Parks Canada: Thank you for the opportunity to speak to Bill C-61, the Lake Superior National Marine Conservation Areas Act. In the 2013 Throne Speech, the government committed to protecting Canada's rich natural heritage through the new National Conservation Plan that would increase protected areas, focusing on stronger marine and coastal conservation. Bill C-61 is a significant action towards this commitment.

Marine protected areas are increasingly regarded as both valuable conservation tools and an important catalyst for economic development. They protect plants, animals and habitats. They improve the health of ecosystems and their ability to withstand stress. They also support a range of shore and water-based recreational and interpretive activities that ensure people develop and maintain strong connections to our oceans and maritime heritage.

[Translation]

Mr. Latourelle: According to a 2011 report, in 2008-09, Parks Canada spent \$5 million on our National Marine Conservation Areas program, which at that time, had only two operating areas. Spending by visitors at these two sites was estimated at \$189.6 million in 2009. Nationally, these two sites produced a GDP impact of \$142.7 million, of which \$88.9 million was paid to labour, generating the equivalent of 2,300 full-time jobs and producing tax revenues of over \$10 million.

Mr. Chair, since that study, Parliament created the Gwaii Haanas National Marine Conservation Area Reserve and Haida Heritage Site in 2010, and should Bill C-61 pass, the Lake Superior National Marine Conservation Area. We can only conclude that with a doubling of Parks Canada's marine sites, there will be an even greater economic return.

[English]

Mr. Chairman, in October 2007, Canada and Ontario signed an agreement to designate a 10,000 square kilometre national marine conservation area in Lake Superior. The agreement set the terms and conditions for Ontario to transfer the lakebed and islands to Canada for protection, for all time, under Canada's National Marine Conservation Areas Act. At the same time,

l'établissement et de la conservation des aires protégées; et Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs. Nous sommes également heureux d'accueillir, de la Société pour la nature et les parcs du Canada, Éric Hébert-Daly, directeur administratif.

Messieurs, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Latourelle, je crois que vous livrez un exposé; vous serez suivi de M. Hébert-Daly. Ensuite, nous passerons aux questions.

Alan Latourelle, directeur général, Parcs Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de parler du projet de loi C-61, Loi sur l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur. Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement s'est engagé à protéger le riche héritage naturel du Canada par l'entremise d'un nouveau Plan de conservation national visant l'augmentation du nombre d'aires protégées et une meilleure protection des zones marines et côtières. Le projet de loi C-61 constitue une mesure importante à l'égard de cet engagement.

Les aires marines protégées sont de plus en plus considérées comme des outils de conservation efficaces et d'importants catalyseurs du développement économique. En effet, elles protègent les plantes, les animaux et les habitats, en plus d'améliorer la santé des écosystèmes et leur capacité de résister aux stress environnementaux. Elles permettent également la mise en œuvre d'une gamme d'activités récréatives et interprétatives riveraines et marines qui viennent renforcer les liens entre la population et les océans et le patrimoine marin.

[Français]

M. Latourelle : Selon un rapport produit en 2011, Parcs Canada a investi 5 millions de dollars en 2008-2009 dans son Programme des aires marines nationales de conservation qui, à l'époque, ne comptait que deux sites opérationnels. En 2009, l'argent dépensé par les visiteurs de ces deux sites se montait à 189,6 millions de dollars. À l'échelle nationale, ces deux sites avaient un impact de 142,7 millions de dollars sur le produit national brut, dont 88,9 millions pour la main-d'œuvre, ce qui a généré ainsi l'équivalent de plus de 2 300 emplois à temps plein et produit plus de 10 millions de dollars en recettes fiscales.

Monsieur le président, depuis la publication de cette étude, le Parlement a créé en 2010 la Réserve d'aire marine nationale de conservation et de site du patrimoine haïda Gwaii Haanas. Avec l'adoption du projet de loi C-61, il créera l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur. Nous ne pouvons que conclure que, en doublant le nombre de sites marins de Parcs Canada, le rendement économique s'en trouvera multiplié.

[Traduction]

Monsieur le président, en octobre 2007, le Canada et la province de l'Ontario ont signé une entente pour désigner une aire marine nationale de conservation du lac Supérieur d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés. L'entente énonce les modalités encadrant le transfert par l'Ontario au Canada de la propriété du lit du lac et des îles visées pour leur protection à

Canada and the Northern Superior First Nations signed an agreement to collaborate on an effective plan for defining the role of First Nations in protecting and interpreting the Aboriginal cultural heritage of the area.

The amendments to the Canada National Marine Conservation Areas Act contained in Bill C-61 accomplish two things. First, they confirm that the Ontario government will continue to retain jurisdiction over the administration and management of water transfer and water taking within national marine conservation areas established in the Great Lakes of Ontario, including Lake Superior. This part of the bill will take effect once Bill C-61 receives Royal Assent. Second, Bill C-61 will also formally establish, at some future date, the Lake Superior National Marine Conservation Area by adding a description of its boundary to Schedule 1 of the act.

Under the 2007 establishment agreement with Ontario, Canada agreed that Ontario would retain jurisdiction over the taking and transfer of water within all marine conservation areas established in Ontario. Moreover, the agreement confirmed that Ontario would not transfer the lands to the Lake Superior site until the appropriate measures are implemented confirming Ontario's continuing jurisdiction in these matters. Bill C-61 is that measure.

Currently within the Lake Superior national marine conservation area boundary, Ontario has five water permits that allow three municipalities, one pulp mill and a golf course to extract water from Lake Superior. These permits represent a very small fraction of water extracted from the lake. The critical point is that legislative amendments to the Canada National Marine Conservation Areas Act confirm that Ontario will retain its jurisdiction over the water management within the Great Lakes marine conservation areas and must be passed before Ontario will transfer the lakebed and islands to Canada for the Lake Superior National Marine Conservation Area.

Once Parliament passes Bill C-61, the water-taking amendments contained in clauses 2 and 3 come into force. At that time, Ontario will transfer to Canada the lakebed and islands described in clause 4. Once this process is completed, the lands will be officially protected under the Canada National Marine Conservation Areas Act by an order-in-council, as stipulated in clause 5.

Mr. Chairman, with the passage of Bill C-61, Parks Canada will be in a position to invest \$36 million over the coming years in the establishment and development of operations of Canada's newest national marine conservation area. We will be able to complement and implement our agreements with the Northern

perpétuité en vertu de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada. Parallèlement, le Canada et les Premières Nations de la partie nord du lac Supérieur signaient un accord de collaboration sur un plan de définition du rôle des Premières Nations en matière de protection et d'interprétation du patrimoine autochtone dans la région.

Les modifications à la Loi sur les aires marines nationales de conservation contenues dans le projet de loi C-61 accomplissent deux choses. Tout d'abord, elles confirment que le gouvernement de l'Ontario conservera sa compétence sur l'administration et la gestion du transfert et du prélèvement d'eau dans les aires marines nationales de conservation situées dans les Grands Lacs en Ontario, y compris le lac Supérieur. Cette partie du projet de loi entrera en vigueur dès que celui-ci recevra la sanction royale. Deuxièmement, le projet de loi C-61 établira officiellement, à une date ultérieure, l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur grâce à l'ajout d'une description de ses limites dans l'annexe 1 de la loi.

En vertu de l'entente de 2007 avec l'Ontario, le Canada a convenu que la province conserverait sa compétence sur le prélèvement et le transfert d'eau dans toutes les aires marines nationales de conservation en Ontario. En outre, l'entente précise que la province ne transférera pas les terres aux fins de création de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur tant qu'une mesure appropriée n'aura pas été prise pour confirmer que la province allait conserver sa compétence sur le prélèvement et le transfert d'eau. Le projet de loi C-61 constitue cette mesure.

À l'heure actuelle, dans les limites de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, le gouvernement de l'Ontario a délivré cinq permis d'adduction d'eau en autorisant trois municipalités, une usine de pâte à papier et un terrain de golf à prélever de l'eau dans le lac Supérieur. Il s'agit là d'une très faible fraction de l'eau prélevée dans le lac. Le point crucial, c'est que les modifications à la Loi sur les aires marines nationales de conservation visant à confirmer que l'Ontario conservera sa compétence sur la gestion de l'eau dans les aires marines nationales de conservation des Grands Lacs doivent être adoptées avant que l'Ontario transfère le lit du lac et les îles au Canada aux fins de création de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur.

Une fois que le Parlement aura adopté le projet de loi C-61, et que les modifications sur le prélèvement de l'eau prévues aux articles 2 et 3 entreront en vigueur, l'Ontario transférera au Canada le lit du lac et les îles décrits à l'article 4. Aux termes de ce processus de transfert, les terres seront officiellement protégées par décret en vertu de la Loi sur les aires marines nationales de conservation, comme le stipule l'article 5.

Monsieur le président, avec l'adoption du projet de loi C-61, Parcs Canada sera en mesure d'investir 36 millions de dollars au cours des années à venir dans l'établissement et le développement des activités de la plus récente aire marine nationale de conservation du Canada. Nous serons en mesure de compléter

Superior First Nations and Ontario Metis Nation, and begin to more fully invest in local communities so that we can welcome the world to Lake Superior.

Thank you and it would be a pleasure to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you.

We will now go to Mr. Hébert-Daly for his remarks.

Eric Hébert-Daly, Executive Director, Canadian Parks and Wilderness Society: Thank you very much.

Members of the Senate, it is an honour to be present here with you to discuss Bill C-61. CPAWS is very supportive of the speedy passage of this bill. In fact, we're so enthusiastic that I will keep my comments very short.

I hesitated in accepting the invitation to appear before you today because I didn't want to get in the way of getting this bill and the other two bills you will be considering today passed in this session, especially in the few remaining days left. Both of these projects have been in the works for many years, are sound conservation initiatives and are the product of immense discussion and negotiation.

The CPAWS Wildlands League was involved in the early work to establish a marine protected area at Lake Superior back in the 1970s and early 1980s. The first mention of this proposed protected area was in *Wilderness Now*, a 1980 publication of the CPAWS Wildlands League.

In recent years, I really need to highlight the important work of WWF Canada, particularly in the 10-year lead-up to the federal-provincial agreement signed in 2007. Also, I need to highlight the incredible support of Parks Canada over that period of time in creating and managing the park since then. Their concentrated efforts, combined with the solid cooperation of First Nations and anglers, were crucial in getting this area conserved.

The NMCA in Lake Superior will be more than 10,000 square kilometres of protected freshwater, the largest in the world. While adopting this legislation is a critical step, this area has been managed by Parks Canada since 2007. The legislation will finally give this area the formal status of an NMCA. It is already accounted for in the national totals of protected areas in Canada, but the adoption of this legislation is the final and long-overdue step.

With more than 70 species of fish, some of the most stunning islands and coastlines in the country, the northern part of Lake Superior is a logical and ideal place for a marine conservation area. This region is a key flyway for thousands of migratory birds.

et de mettre en œuvre nos accords avec les Premières Nations de la partie nord du lac Supérieur et avec la nation métisse de l'Ontario, et nous pourrions commencer à investir davantage dans les communautés locales de façon à pouvoir accueillir les visiteurs du monde entier au lac Supérieur.

Je vous remercie, et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

M. Hébert-Daly livrera maintenant son exposé.

Éric Hébert-Daly, directeur exécutif, Société pour la nature et les parcs du Canada : Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, je suis honoré d'être ici aujourd'hui pour discuter avec vous du projet de loi C-61. La SNAP appuie fortement l'adoption rapide du projet de loi. En fait, nous sommes tellement enthousiastes à cette idée que mon exposé sera très court.

J'ai hésité à accepter l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui, car je ne voulais pas mettre en péril l'adoption, pendant la session en cours, de ce projet de loi et des deux autres projets de loi que vous étudiez aujourd'hui, car il ne reste que quelques jours. Ces deux projets sont en préparation depuis de nombreuses années, ce sont de solides initiatives en matière de conservation et ils sont le produit de nombreuses discussions et négociations.

La Wildlands League de la SNAP a participé aux travaux visant à établir une aire de conservation protégée au lac Supérieur dans les années 1970 et au début des années 1980. On a mentionné pour la première fois cette aire protégée dans *Wilderness Now*, une publication de la Wildlands League de la SNAP en 1980.

Je tiens vraiment à souligner les importants travaux effectués par le Fonds mondial pour la nature Canada ces dernières années, surtout pendant les 10 ans qui ont mené à la signature de l'accord fédéral-provincial en 2007. De plus, je dois souligner l'incroyable soutien des intervenants de Parcs Canada au cours de cette période, car ils gèrent le parc depuis sa création. Leurs efforts concertés, combinés à la grande coopération des Premières Nations et des pêcheurs à la ligne, ont été essentiels à l'établissement de cette aire de conservation.

L'AMNC du lac Supérieur représentera une aire de plus de 10 000 kilomètres carrés d'eau douce protégée, la plus grande dans le monde. Même si l'adoption du projet de loi est une étape essentielle, cette aire est gérée par Parcs Canada depuis 2007. Le projet de loi lui conférera enfin le statut d'AMNC. On en tient déjà compte dans le total d'aires protégées au Canada, mais l'adoption de ce projet de loi est la dernière étape et elle est attendue depuis longtemps.

Avec plus de 70 espèces de poissons, et certaines des îles et des côtes les plus sublimes du pays, la partie nord du lac Supérieur est l'endroit logique et idéal pour établir une aire de conservation marine. Cette région est aussi une voie migratoire très importante pour des milliers d'oiseaux migrateurs.

What might surprise you is that this freshwater protected area will also help key caribou habitat. There are places and pieces of shoreline and islands within the boundaries of this conservation area that have been used by woodland caribou over the centuries. This will help the species' recovery efforts currently under way under the Species at Risk Act.

The fact that this legislation received unanimous approval by the House of Commons speaks to the consensus that has been built around this conservation outcome. I urge the Senate to give this legislation the same speedy and unanimous passage.

Thank you for considering this in such a contracted timeline.

The Chair: Thank you very much for those remarks.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you for joining us today. This is an important piece of legislation for future generations of Canadians.

Mr. Latourelle, I'd like you to confirm something for me. The agreement with the province is one of the reasons for the delay, but there's also an agreement with the Aboriginal community as well as the Metis community. How can we be sure that the agreement includes all the communities and not just a few of them?

Mr. Latourelle: When we signed the agreement in 2007, we also signed a cooperation agreement with First Nations, setting out a variety of objectives and commitments in terms of jobs and participation. We've put together and are currently negotiating the last phases of the detailed agreement. The framework agreement, however, with First Nations was signed in 2007. We also consulted with Metis communities.

Senator Massicotte: There have been many delays. In terms of the timeline and all the efforts that have been made, why has it taken so long? Why has it been so difficult? What was so hard to negotiate? Is there something contentious in the bill, an issue that's been problematic?

Mr. Latourelle: Honestly, no. There's nothing contentious. The challenge stems from the fact that we were negotiating and consulting with a number of First Nations communities and we wanted to make sure we were as respectful as possible in our approach. The delay was due to those negotiations and discussions with Aboriginal communities.

Senator Massicotte: Despite the delay, then, everyone is on board, including the Aboriginal communities.

Mr. Latourelle: We are in the midst of finalizing an agreement with them.

Ce qui pourrait vous surprendre, c'est que cette aire d'eau douce protégée contribuera également à protéger l'habitat du caribou. En effet, les caribous des bois fréquentent des bouts de côtes et des portions d'îles à l'intérieur des limites de cette aire de conservation depuis des siècles. De plus, cette initiative renforcera les efforts de rétablissement des espèces en cours en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Le projet de loi a été approuvé à l'unanimité à la Chambre des communes, ce qui reflète le consensus atteint à l'égard de cet objectif en matière de conservation. Je recommande donc vivement au Sénat d'adopter le projet de loi à l'unanimité, et aussi rapidement.

Je vous remercie de vous pencher sur cet enjeu dans un échéancier aussi serré.

Le président : Merci de votre exposé.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Merci d'être parmi nous aujourd'hui. Ce projet de loi revêt une importance majeure pour les futures générations de Canadiens et de Canadiennes.

Monsieur Latourelle, j'aimerais que vous me confirmiez un point. L'entente avec la province est l'une des raisons qui expliquent le retard. Cependant, il y a eu aussi l'entente avec la communauté autochtone ainsi qu'avec la communauté métisse. Comment pouvons-nous savoir que l'entente est conclue avec toutes les communautés en général, et non pas seulement avec quelques communautés?

M. Latourelle : Lorsque nous avons signé l'entente, en 2007, nous avons signé au même moment une entente de collaboration avec les Premières Nations, assortie d'objectifs et d'engagements en matière d'emplois et de participation. Nous avons développé et nous sommes en train de négocier les dernières étapes de l'entente détaillée. Cependant, l'entente-cadre a été signée en 2007 avec les Premières Nations. Nous avons aussi consulté les communautés métisses.

Le sénateur Massicotte : Il y a eu beaucoup de retards. Lorsqu'on regarde la chronologie des événements et tous les efforts qui ont été faits, qu'est-ce qui explique autant de retard? Pourquoi autant de difficulté? Qu'est-ce qui était si difficile à négocier? Y a-t-il quelque chose de controversé dans le projet de loi, quelque chose qui dérange?

M. Latourelle : Non, honnêtement, il n'y a rien de controversé. Le défi était lié au fait qu'il y avait plusieurs Premières Nations avec qui nous négocions et que nous consultations, et nous voulions faire le travail de la façon la plus respectueuse possible. Ce sont ces négociations et ces discussions avec les communautés autochtones qui ont entraîné le retard.

Le sénateur Massicotte : Donc, tout le monde est d'accord, malgré les retards, y compris les Autochtones.

M. Latourelle : Nous sommes présentement à finaliser une entente avec eux.

Senator Massicotte: Given the nature of the region, which is quite impressive from a historical standpoint, why was this surface area chosen specifically? Why wasn't a bigger or smaller surface area selected? Why only the northern and not the southern portion?

Mr. Latourelle: I'm going to ask Mr. McNamee to answer that.

[English]

Kevin McNamee, Director, Parks Establishment, Parks Canada: Lake Superior was chosen because it came out of an international, binational program that looked at the steps that needed to be taken to protect Lake Superior. This program was done in the 1990s.

[Translation]

Then, Parks Canada divided the sea area and Great Lakes into 29 distinct regions in order to create a marine conservation area in each region. Lake Superior is one of those 29 regions. So it's possible to achieve two objectives in a single region.

[English]

Senator Ringuette: In April this committee looked into a Parks Canada bill to create a national urban park in the Greater Toronto Area. As we studied the bill, we were informed that the written agreement between the Government of Ontario and the Government of Canada was not reflected in the bill that we were looking at. What guarantee can you provide to the committee that the agreement with the Government of Ontario for the creation of this park reflects what we have in the bill before us?

Mr. Latourelle: I'll put two perspectives on it. I will speak for this bill and for the Rouge. The bill in respect of the Rouge presented to the Senate met the requirements we had for Ontario, but Ontario had a different perspective. I'll use a practical example of some of the amendments they put forward. They wanted to change the vision, which is right in the agreement with Ontario for Rouge Park. I can tell you honestly that we meet our commitment to Ontario now in terms of the Rouge Park and the Rouge National Urban Part Act.

In terms of Lake Superior, there was a commitment to work with them in terms of understanding what they wanted as reassurance that they would still have jurisdiction over the water taking. They have seen the bill to make sure that basically we have their full support.

Le sénateur Massicotte : Compte tenu de la nature de cette région, qui est tout de même impressionnante du point de vue historique, pourquoi avoir choisi cette superficie en particulier? Pourquoi ne pas avoir choisi une superficie un peu plus grande ou un peu plus petite? Pourquoi seulement le nord et pas le sud?

M. Latourelle : Je vais demander à M. McNamee de répondre à cette question.

[Traduction]

Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs, Parcs Canada : On a choisi le lac Supérieur, car cette aire a été créée par l'entremise d'un programme international, c'est-à-dire binational, dans le cadre duquel on a examiné les étapes nécessaires à la protection du lac Supérieur. Ce programme a été exécuté dans les années 1990.

[Français]

Ensuite, Parcs Canada a divisé toutes les mers et les Grands Lacs en 29 régions distinctes afin d'établir une aire marine de conservation dans chaque région. Le Lac supérieur est l'une des 29 régions. Il est donc possible d'atteindre deux objectifs en une seule région.

[Traduction]

La sénatrice Ringuette : En avril dernier, notre comité a étudié un projet de loi de Parcs Canada visant à créer un parc urbain national dans la région du Grand Toronto. Au cours de notre étude sur le projet de loi, on nous a informés que l'accord écrit entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada n'était pas reflété dans le projet de loi dont nous étions saisis. Comment pouvez-vous garantir au comité que l'accord avec le gouvernement de l'Ontario visant la création de ce parc reflète le contenu du projet de loi dont nous sommes saisis actuellement?

M. Latourelle : J'aimerais présenter deux points de vue à cet égard. Je parlerai du projet de loi actuel et de celui qui vise la Rouge. Le projet de loi concernant la Rouge qui a été présenté au Sénat remplissait les exigences que nous avons pour l'Ontario, mais l'Ontario avait un différent point de vue. Je vais utiliser un exemple pratique lié à quelques amendements proposés par la province. En effet, ses représentants souhaitaient modifier la vision présente dans l'accord signé avec l'Ontario pour le parc de la Rouge. Je peux vous dire honnêtement que nous respectons actuellement notre engagement envers l'Ontario en ce qui concerne le parc de la Rouge et la Loi sur le parc urbain national de la Rouge.

En ce qui concerne le lac Supérieur, un engagement avait été pris en vue de collaborer avec les représentants de la province pour comprendre les garanties qu'ils souhaitaient obtenir concernant le maintien de leur compétence liée au prélèvement d'eau. Nous leur avons soumis le projet de loi pour nous assurer d'obtenir essentiellement leur soutien complet.

Senator Ringuette: That's a positive move with regard to reaching out and making sure that all stakeholders agree on a piece of legislation.

Mr. Latourelle: Exactly.

Senator MacDonald: I have three questions. Whoever feels they're best positioned to answer may do so.

When looking at the map, it's quite obvious that the western and southwestern boundary of this marine conservation area is artificially designed to accommodate the American border on Lake Superior. Have we discussed this with the Americans? Is there some sort of plan to accommodate on the other side of the border the same targets and agenda that we have on the Canadian side of Lake Superior?

Mr. Latourelle: I can confirm, senator, that we have discussions with our American colleagues. It's not only the Lake Superior national marine conservation area but also protected areas such as Pukaskwa National Park. We have regular discussions between our officials and officials from U.S. National Park Service and U.S. Fish and Wildlife Service in terms of protected areas in the general area and collaboration amongst them. But I'm not aware on their side if they're planning a protected area.

Mr. Hébert-Daly: My understanding is that in fact there are plans for a protected area that will mirror probably not the size but the same sort of geographic area on the American side.

Senator MacDonald: I know there has been a lot of trouble with invasive species in the Great Lakes over the years, and I have always been under the assumption that the worst problems have been in the eastern Great Lakes. But is there a problem with invasive species in Lake Superior, and would this conservation area give us any sort of tool in order to deal with these problems?

Mr. McNamee: This is one of the issues that did come up during our consultations and establishment phase, that there are a number of invasive species. The national marine conservation area, in itself, will not solve all of these issues, but it certainly provides us with a measure to help to address those. For example, one of the things that we established under the 2007 establishment agreement is a harmonization agreement with Ontario, so there will be an opportunity to collaborate on dealing with a number of invasive species that have to be dealt with regardless of whether or not the national marine conservation area is established.

However, what Parks Canada can bring to this situation is experience that we have across the country in dealing both with species at risk and invasive species.

La sénatrice Ringuette : C'est une mesure positive qui vise à veiller à ce que toutes les parties intéressées se mettent d'accord sur un projet de loi.

M. Latourelle : Exactement.

Le sénateur MacDonald : J'ai trois questions. Celui d'entre vous qui juge pouvoir fournir la meilleure réponse peut répondre à chaque question.

Lorsqu'on examine la carte, il est évident que la limite ouest et la limite sud-ouest de cette aire de conservation marine sont artificiellement établies pour tenir compte de la frontière américaine sur le lac Supérieur. Avons-nous discuté de ce projet avec les Américains? Y a-t-il un plan pour concrétiser, de l'autre côté de la frontière, les mêmes objectifs et le même programme que nous avons établis du côté canadien du lac Supérieur?

M. Latourelle : Je peux confirmer, sénateur, que nous en discutons avec nos collègues américains. Il ne s'agit pas seulement de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, mais également d'aires protégées, tel le parc national Pukaskwa. Nos fonctionnaires discutent régulièrement avec les fonctionnaires du National Parc Service et du Fish and Wildlife Service des États-Unis des aires protégées dans la région en général et de la collaboration entre les différents organismes. Toutefois, je ne sais pas si les Américains planifient l'établissement d'une aire protégée de leur côté.

M. Hébert-Daly : D'après ce que je comprends, des plans ont été établis pour créer une aire protégée qui sera comparable, probablement pas en ce qui concerne la taille, mais en ce qui concerne la région géographique, du côté américain.

Le sénateur MacDonald : Je sais qu'on a éprouvé beaucoup de problèmes liés aux espèces envahissantes dans les Grands Lacs au cours des années, et j'ai toujours présumé que les pires problèmes se trouvaient dans l'est des Grands Lacs. Mais les espèces envahissantes posent-elles un problème dans le lac Supérieur, et cette aire de conservation nous fournira-t-elle des outils pour régler ces problèmes?

M. McNamee : C'est l'une des questions qui ont été soulevées pendant l'étape des consultations et de l'établissement, car il y a plusieurs espèces envahissantes. L'aire marine nationale de conservation ne sera pas suffisante pour régler tous ces problèmes, mais elle nous offre certainement une mesure pour nous aider à y parvenir. Par exemple, l'un des éléments que nous avons établis en vertu de l'accord de 2007 est une entente d'harmonisation avec l'Ontario, et nous aurons donc l'occasion de collaborer aux efforts de lutte contre plusieurs espèces envahissantes qui doivent être éliminées, que l'aire marine nationale de conservation soit établie ou non.

Toutefois, Parcs Canada peut fournir l'expérience de son personnel relativement à la lutte contre les espèces envahissantes et la protection des espèces en péril à l'échelle du pays.

Senator MacDonald: As to the establishment of these latest areas, we're told here in our notes that we've gone from two to four. I'm just curious because I don't know: What are the first two and when were they established? In terms of criteria, is the overall management of these similar?

Mr. McNamee: The first area that we designated as a national marine conservation area is Fathom Five, which is up near the Bruce Peninsula. Subsequent to that, we also, under separate legislation, established jointly with Quebec the Saguenay-St. Lawrence Marine Park, the prime objective of which is to conserve and present the beluga whales.

The first area that was actually established under the Canada National Marine Conservation Areas Act because it came after those two was the Gwaii Haanas area that Mr. Latourelle mentioned earlier. Now we're adding Lake Superior, hopefully.

By and large, the conservation requirements are essentially the same. The one thing that we bring that other jurisdictions have not, or other departments do not, to other marine protected area programs is a strong emphasis on providing visitor experiences and interpreting that natural and cultural heritage so that Canadians do remain connected and improve their connection to nature, which is a fundamental goal of the National Conservation Plan.

Senator Seidman: There has been much discussion recently about the quality of water in the Great Lakes. The Great Lakes Water Quality Agreement required the development of lake-wide management plans to restore and maintain the chemical, physical and biological integrity of the Great Lakes Basin ecosystem. How does the management plan for the Lake Superior national marine conservation area harmonize with lake-wide management plans?

Mr. McNamee: Thank you for the question, senator.

First of all, there currently is not a management plan. The act is very clear that once an area is established under the act, a management plan must be developed within five years. Nevertheless, we are currently working with Environment Canada on a number of areas of concern along Lake Superior. There are about three or four of them within the boundary that you see before you. So we have staff in the northern Ontario field unit that are collaborating with Environment Canada.

Of course, as we do develop the management plan, we will be consulting and working with the Government of Ontario and with other departments, such as Environment Canada, on an approach to ensure that we do harmonize our approach.

Senator Seidman: Thank you.

Le sénateur MacDonald : Lors de la création de ces dernières aires protégées, je peux lire dans nos notes que nous sommes passés de deux à quatre aires. Je suis curieux, car je ne connais pas les deux premières aires qui ont été établies et le moment auquel elles ont été établies. Dans l'ensemble, la gestion de ces aires respecte-t-elle des critères similaires?

M. McNamee : La première aire que nous avons désignée en tant qu'aire marine nationale de conservation est le parc Fathom Five; il est situé près de la péninsule Bruce. Ensuite, en vertu d'une loi distincte, nous avons établi, conjointement avec le Québec, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, dont l'objectif principal est de conserver et de présenter les bélugas.

La première aire qui a été établie en vertu de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, étant donné que cette loi a été adoptée après la création de ces deux aires, est l'aire de Gwaii Haanas, mentionnée plus tôt par M. Latourelle. Nous espérons ajouter bientôt celle du lac Supérieur à cette liste.

Dans l'ensemble, les exigences en matière de conservation sont essentiellement les mêmes. La seule chose qui nous distingue des programmes de protection d'aires marines des autres territoires et des autres ministères, c'est que nous déployons de grands efforts pour fournir aux visiteurs une expérience d'interprétation du patrimoine naturel et culturel, afin que les Canadiens puissent établir des liens avec la nature et les améliorer avec le temps; c'est un objectif fondamental du Plan national de conservation.

La sénatrice Seidman : Récemment, on a beaucoup parlé de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a exigé la création de plans de gestion de l'ensemble des lacs pour restaurer et maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Comment le plan de gestion de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur s'harmonise-t-il avec les plans de gestion de l'ensemble des lacs?

M. McNamee : Merci d'avoir posé la question, sénatrice.

Tout d'abord, il n'y a actuellement aucun plan de gestion en place. La loi énonce très clairement qu'une fois une aire établie en vertu de la loi, un plan de gestion doit être mis sur pied dans une période de cinq ans. Néanmoins, nous collaborons actuellement avec Environnement Canada au sujet de plusieurs aires qui posent certains problèmes autour du lac Supérieur. Trois ou quatre d'entre elles se trouvent à l'intérieur des limites que vous voyez devant vous. Nos employés de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario collaborent donc avec Environnement Canada.

Manifestement, lorsque nous préparerons le plan de gestion, nous consulterons le gouvernement de l'Ontario et d'autres ministères, notamment Environnement Canada, et nous collaborerons avec eux pour mettre sur pied une approche harmonisée.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie.

Senator Day: I was trying to catch up here with having looked at the maps. The map that I have here has — it looks like — Pays Plat, an area that's excluded. I'm just wondering why it's excluded. Is there a paper mill operating there or something? It's a dark blue.

Mr. McNamee: Senator, that's a good question because, under the 2007 agreement, one of the considerations that was built in was that should Pays Plat decide to proceed with a sewage treatment plant for the community, we would look at excising that area. You cannot put waste directly into a national marine conservation area, so we built a buffer. That's not to suggest that what's coming out of here is untreated sewage. Clearly, there are standards and conditions that must be met, but Canada and Ontario agreed that we would excise that small area.

Senator Day: So that will not be included in the ultimate description of the national marine conservation area.

Mr. McNamee: That's correct, senator.

Senator Day: There is another, described as aquatic buffer transfer areas. Is that in or out? That's just down around Thunder Bay, not far from Thunder Bay and the roads to Thunder Bay.

Mr. McNamee: Again, senator, you've caught a good detail in your quick review.

There are in fact several areas. There is a buffer around the Slate Islands, off to the eastern side, and then this buffer in this area that you just pointed to on the Sibley Peninsula. On top of that, there are two provincially protected areas, one a nature reserve and one a wilderness zone. Those are not currently included, but they will eventually be included. The reason they're not included is because Ontario has to go through a deregulation process that requires consultation on those specific changes in designation. So they will be added by a separate order-in-council, which we can do under the act at a future date.

Senator Day: My final question relates to the overall scheme of this. Certain laws of Ontario as they exist now and any amendments in the future will apply, including an environmental tribunal, a review tribunal. That's all under Ontario law.

That will apply not only to this particular Lake Superior location that we're discussing but to all other federal government national marine conservation areas in Ontario, wherever they might be located. This bill will apply, and the law will apply presumably once it's passed. Is that correct?

Mr. Latourelle: That is correct, but it's not for all departments. It's for national marine conservation area acts that are under the responsibility of Parks Canada. We wanted to avoid a situation where we get into negotiations, create a new marine protected

Le sénateur Day : J'ai examiné les cartes, et j'essaie de comprendre. La carte que j'ai sous les yeux semble exclure la région de Pays Plat. Je me demande simplement quelle en est la raison. Y a-t-il une usine de papier en activité ou quoi que ce soit d'autre à cet endroit? La région est en bleu foncé.

M. McNamee : C'est une bonne question, sénateur, car l'accord de 2007 prévoit notamment que si Pays Plat décide d'installer une usine de traitement des eaux usées pour la communauté, nous devrons exclure cette région. Nous avons donc prévu une zone tampon puisque personne ne peut déverser directement des eaux usées dans une aire marine nationale de conservation. Cela ne veut pas dire que des eaux usées non traitées y sont déversées. Il y a évidemment des normes et des conditions à respecter, mais le Canada et l'Ontario ont convenu d'exclure cette petite région.

Le sénateur Day : Le secteur ne fera donc pas partie de la description finale de l'aire marine nationale de conservation.

M. McNamee : C'est exact, sénateur.

Le sénateur Day : Il y a un autre secteur désigné comme étant un transfert de zones tampons aquatiques. Est-il inclus ou non? Il se trouve au bas de la carte, dans les environs de Thunder Bay, non loin de la ville et des routes qui s'y rendent.

M. McNamee : Encore une fois, sénateur, vous avez remarqué un détail intéressant malgré votre examen rapide.

Il y a en fait plusieurs secteurs du genre. Une zone tampon entoure les îles Slate, vers l'est, et une autre se trouve dans le secteur dont vous venez de parler, près de la péninsule Sibley. En plus, il y a deux aires provinciales protégées, dont l'une est une réserve naturelle, et l'autre, une région sauvage. Elles ne sont pas incluses à l'heure actuelle, mais elles finiront par l'être. C'est ainsi puisque l'Ontario doit suivre un processus de déréglementation nécessitant des consultations à propos des changements de désignation en question. Ces régions seront donc ajoutées au moyen d'un décret distinct, qui peut être émis à une date ultérieure en vertu de la loi.

Le sénateur Day : Ma dernière question porte sur l'objectif général de tout cela. Certaines lois ontariennes actuelles seront applicables, de même que toute modification à venir, y compris les dispositions sur le tribunal de l'environnement ou la commission de révision. Tout cela est prévu à la loi de l'Ontario.

C'est vrai non seulement pour la région particulière du lac Supérieur dont nous discutons, mais aussi pour toutes les autres aires marines nationales de conservation du gouvernement fédéral situées n'importe où en Ontario. Le projet de loi sera applicable, et la loi aussi une fois que les dispositions auront été adoptées, n'est-ce pas?

M. Latourelle : C'est exact, mais ce n'est pas vrai pour tous les ministères. Nous parlons des dispositions sur les aires marines nationales de conservation qui relèvent de Parcs Canada. Nous voulions éviter toute situation où nous engagerions des

area in Ontario and then have to make another amendment to the act. So we've looked at it from an Ontario-wide perspective in terms of efficiency and agreed with that.

Senator Day: Because we're creating this marine protected area in Lake Superior, normally we would have expected that whichever Ontario laws apply from time to time would only apply to that. But I think it's important for us all to understand that this law, if passed, will create Ontario laws that apply to other potential future and maybe existing marine protected areas.

Mr. Latourelle: Future national marine conservation areas only.

Senator Day: Do you have a precedent for this kind of situation where a provincial law is incorporated by a federal law?

Mr. McNamee? Help me with this, will you?

Mr. McNamee: I'm trying to think. There are a couple of examples in our national parks. For example, in Nunavut the management of wildlife is done under other authorities as per the Nunavut Land Claims Act. I can't quite recall all of them, but there are specific examples where we have done this before.

The important thing to stress is that in the creation of national marine conservation areas, Parliament was clear that the Department of Fisheries and Oceans would remain the responsible authority for commercial fishing. The Department of Transport would remain responsible for transportation through a national marine conservation area. So in that sense the notion that some other department might have an authority other than our minister has in fact been built into our act by Parliament.

Senator Day: I don't have as much difficulty with that. It's just another silo of the federal government. But here we're talking about another legal jurisdiction, that being the Province of Ontario, having jurisdiction over certain water taking, et cetera, to authorize the removal of water or to prohibit it.

Mr. McNamee: It's a good question, senator. First of all, there are only five water-taking permits that exist, and when it comes to the amount of water, it is 0.00000015 per cent of Lake Superior, so it's a miniscule amount.

The second thing is that we did not want to create a situation on Lake Superior where if you were a community outside the NMCA you dealt with Ontario in terms of water taking, and if you were inside the national marine conservation area then you would have to deal with Parks Canada. We thought it best that there be one regulatory authority for something that only deals with five permits across Lake Superior, so we were comfortable with that arrangement.

négociations, créerions une nouvelle aire marine protégée en Ontario, puis devrions encore modifier la loi. Nous avons donc songé à l'efficacité pour l'ensemble de l'Ontario, et c'est ce que nous avons convenu.

Le sénateur Day : Étant donné que nous créons une aire marine protégée dans le lac Supérieur, nous aurions pu nous attendre à ce que seules les lois ontariennes qui s'appliquent de temps à autre entrent en ligne de compte. Mais je pense que nous devons tous comprendre que si les dispositions sont adoptées, des lois ontariennes pourront s'appliquer à d'autres aires marines protégées d'aujourd'hui ou de demain.

M. Latourelle : Seules les aires marines protégées futures seront touchées.

Le sénateur Day : Est-il déjà arrivé qu'une loi provinciale soit intégrée ainsi à une loi fédérale?

Monsieur McNamee, pourriez-vous s'il vous plaît m'éclairer à ce chapitre?

M. McNamee : J'essaie de réfléchir. Il y a deux ou trois exemples du côté des parcs nationaux. Au Nunavut, par exemple, la gestion des ressources fauniques est assurée par d'autres instances aux termes de la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Je ne me souviens pas de tous les cas, mais je sais que nous avons déjà procédé ainsi.

Il est important de souligner que lorsqu'il a créé les aires marines nationales de conservation, le Parlement a clairement dit que le ministère des Pêches et des Océans resterait responsable de la pêche commerciale, et que le ministère des Transports demeurerait responsable du transport traversant la région. Par conséquent, l'idée qu'un ministère autre que le nôtre puisse avoir l'autorité a bel et bien été prévue par le Parlement.

Le sénateur Day : Je n'ai pas autant de difficultés à comprendre cela, puisqu'il s'agit d'un autre silo du gouvernement fédéral. Mais nous parlons ici d'une autre compétence légale, à savoir la province de l'Ontario, qui est responsable de certains plans d'eau et peut même autoriser ou interdire le prélèvement d'eau.

M. McNamee : C'est une bonne question, sénateur. Tout d'abord, il n'existe que cinq permis de prélèvement d'eau, et la quantité d'eau en question représente 0,00000015 p. 100 du volume du lac Supérieur; il s'agit donc d'une quantité négligeable.

En deuxième lieu, nous ne voulions pas faire en sorte que les collectivités hors de l'aire marine nationale de conservation du lac Supérieur doivent s'adresser à l'Ontario sur la question du prélèvement d'eau, et que celles à l'intérieur de cette zone doivent se tourner vers Parcs Canada. Nous avons cru préférable qu'une seule autorité réglementaire s'occupe des cinq permis du lac Supérieur. Nous étions donc à l'aise avec l'entente.

Senator Day: Mr. McNamee, I would like one follow-up question on that. Ontario retains authority to issue other licences for water removal under this legislation. You talk about five now, but it might be 25 depending on the Government of Ontario, over which you will have no control. Is that correct?

Mr. McNamee: No control, but again I stress that we have a harmonization committee. There will be consultation with Parks Canada, so we will be able to follow that.

Mr. Latourelle: The point that's also important to note, senator, is that the lakebed and the islands are owned by Ontario. So that was a condition of Ontario to agree to transfer this 10,000 square kilometre lakebed and the islands.

Senator Day: Some of the islands go with this and some are excluded. That will all be defined in due course in Schedule 1. Is that correct?

Mr. McNamee: No, the islands that would be included in the national marine conservation area have in fact been defined. They are part of the schedule in the bill, and they are the areas coloured the dark green on the map that has been tabled with the committee.

Senator Day: The dark green ones in this coloured photo will be part of the protected area.

Mr. McNamee: Yes.

Senator Patterson: I want to welcome the witnesses. I have two questions.

In the 2012 Fall Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, on the subject of marine protected areas, the commissioner noted that an important part of managing marine protected areas is the ability to measure the results achieved against established objectives. I'm wondering if the witnesses from Parks Canada would have a comment on how they would be able to measure the results hoped for in this marine conservation area?

Rob Prosper, Vice President, Protected Areas Establishment & Conservations, Parks Canada: Thank you very much, senator, for the question.

Not unlike national parks, national marine conservation areas also look at the state of ecosystems. Marine conservation areas will have monitoring plans and guidelines to help determine the state of and changes to the ecosystems. Similarly to national parks, the park management planning process is used as a means of identifying the key ecological issues that a location may have and to identify courses of action to deal with those.

Senator Patterson: Very good, thank you.

The Canada National Marine Conservation Areas Act says that before an amendment is made to Schedule 1, which we've got in this bill, through section 15, a report on the proposed marine conservation area should be tabled in Parliament and has to

Le sénateur Day : Monsieur McNamee, je voudrais poser une question complémentaire à ce sujet. Les dispositions législatives permettent à l'Ontario de délivrer d'autres permis de prélèvement d'eau. Vous dites qu'il y en a cinq à l'heure actuelle, mais il pourrait y en avoir 25 si le gouvernement de l'Ontario le souhaitait, une situation sur laquelle vous n'auriez aucun contrôle. Est-ce exact?

M. McNamee : Nous n'avons peut-être aucun contrôle là-dessus, mais comme je l'ai dit, je vous ferai remarquer que nous avons un comité d'harmonisation. Puisque Parcs Canada sera consulté, nous serons en mesure de surveiller la situation.

M. Latourelle : Sénateur, il est également important de noter que le lit du lac et les îles appartiennent à l'Ontario. C'était une condition pour que l'Ontario accepte de transférer ces 10 000 kilomètres carrés de lit de lac et d'îles.

Le sénateur Day : Certaines îles sont incluses, et d'autres sont exclues. Tout cela sera défini en temps voulu à l'annexe 1, n'est-ce pas?

M. McNamee : Non, les îles qui seront incluses dans l'aire marine nationale de conservation sont déjà connues. Elles figurent à l'annexe du projet de loi, et il s'agit des zones de couleur vert foncé sur la carte qui a été soumise au comité.

Le sénateur Day : Les régions vert foncé de l'image couleur feront donc partie de l'aire protégée.

M. McNamee : Oui.

Le sénateur Patterson : Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je voudrais poser deux questions.

Dans le Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable paru à l'automne 2012, qui porte sur le sujet des aires marines protégées, le commissaire a noté que la capacité de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs établis fait partie intégrante de la gestion des aires marines protégées. Je me demande si les représentants de Parcs Canada pourraient nous dire comment ils comptent mesurer les résultats prévus dans cette aire marine de conservation.

Rob Prosper, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées, Parcs Canada : Sénateur, je vous remercie infiniment de la question.

Un peu comme les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation visent à surveiller l'état des écosystèmes. Des plans de surveillance et des lignes directrices aident à déterminer l'état et l'évolution des écosystèmes. D'une façon analogue aux parcs nationaux, le processus de planification et de gestion du parc sert à identifier les enjeux écologiques déterminants d'une région et les pistes de solution à ce chapitre.

Le sénateur Patterson : Très bien. Merci.

La Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada prévoit que, pour apporter une modification à l'annexe 1 comme on le voit ici à l'article 15, il faut d'abord présenter un rapport sur l'aire marine de conservation au Parlement, qui

include, information on consultations, results of any assessments of mineral and energy resources, a management plan and any other relevant agreements. I take it that has been done. Is that correct?

Mr. McNamee: In this particular case, senator, no, and let me explain why.

Under the act there are two ways in which an area can be added to the Canada National Marine Conservation Areas Act schedule: either by a bill, which we are doing, or by an order-in-council. Through that order-in-council process there is no debate in the House of Commons or the Senate chambers. Instead the order-in-council along with the report that you just described is tabled with the relevant standing committee in the House of Commons and the Senate. You have 30 sitting days to consider it.

When the bill was being developed, the Canada National Marine Conservation Areas Act was being developed. When we consulted with Parliament on the process, the concern was that if we did the OIC process, both committees felt that they should have a report that would provide them with information. So it's only required in the order-in-council process, which we are not doing here. We're using the bill process, which does not require a report. Instead you have the debate in both chambers.

Senator Patterson: Thank you for explaining that, and I'm glad we're having a bit of a debate here today.

The Chair: Thank you. We've concluded with Bill C-61 and we have the same witnesses for Bill C-72.

Mr. Latourelle, the floor is yours.

Mr. Latourelle: Mr. Chairman, what a great day. We have only 48 protected areas in Canada under the responsibility of Parks Canada, and we have two today. That is pretty amazing.

Thank you for the opportunity to speak to Bill C-72, the "Qausuittuq National Park of Canada Act." With me today are Rob and Kevin, who will also answer some questions.

Bill C-72 is the final step towards the government's 2013 Speech from the Throne commitment to complete its work to protect wilderness lands on Bathurst Island. It is also a significant step in implementing the National Conservation Plan announced by the Prime Minister in May 2014, with one of its goals being to increase Canada's protected areas. Bill C-72 will establish Qausuittuq as our nation's forty-fifth national park, increasing our national park system to 310,000 square kilometres — just over 3 per cent of Canada.

"Qausuittuq" means "place where the sun doesn't rise" in Inuktitut, in reference to the fact that the sun stays below the horizon for several months in the winter at this latitude. The park's name was chosen through a local community contest in Resolute.

comprend les renseignements sur les consultations, les résultats des évaluations relatives aux minéraux et aux ressources énergétiques, un plan de gestion et toute entente pertinente. Je présume que ce rapport a été présenté, n'est-ce pas?

M. McNamee : Non, pas dans le cas présent, sénateur. Permettez-moi de vous expliquer.

La Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada permet d'apporter des modifications à l'annexe par projet de loi, la méthode que nous avons choisie, ou par décret qui n'exige aucun débat en Chambre des communes ou au Sénat. Il faut plutôt présenter ce décret et le rapport que vous avez décrit aux comités permanents compétents de la Chambre et du Sénat, qui disposent de 30 jours de séance pour les étudier.

Durant l'élaboration du projet de loi et nos consultations auprès du Parlement concernant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et le décret, les comités ont demandé un rapport contenant ces informations. Contrairement au projet de loi, seul le processus de décret exige de déposer un rapport. Nous avons préféré tenir un débat en Chambre et au Sénat en déposant un projet de loi.

Le sénateur Patterson : Merci de cette explication. Je suis ravi que nous puissions en discuter un peu ici aujourd'hui.

Le président : Merci, nous en avons terminé avec le projet de loi C-61. Nous allons entendre les mêmes témoins sur le projet de loi C-72.

Monsieur Latourelle, la parole est à vous.

M. Latourelle : C'est une excellente journée, monsieur le président. Au Canada, seules 48 aires protégées tombent sous la responsabilité de Parcs Canada. Nous en ajoutons deux autres aujourd'hui, ce qui est une excellente nouvelle.

Merci de l'occasion de témoigner sur le projet de loi C-72, Loi sur le parc national Qausuittuq du Canada. Rob et Kevin m'accompagnent aujourd'hui et pourront aussi répondre aux questions.

Le projet de loi C-72 marque la réalisation de l'engagement de protéger les aires sauvages de l'île Bathurst, que le gouvernement a pris dans le discours du Trône de 2013. Il s'agit aussi d'une mesure importante pour mettre en œuvre le Plan de conservation national annoncé par le premier ministre en mai 2014, qui vise notamment à augmenter le nombre d'aires protégées au Canada. Le projet de loi C-72 va établir le parc Qausuittuq, qui sera notre 45^e parc national. La superficie de notre réseau de parcs nationaux va passer à 310 000 kilomètres carrés, soit un peu plus de 3 p. 100 de la superficie du pays.

« Qausuittuq » signifie lieu où le soleil ne se lève pas en inuktitut, car il fait nuit pendant plusieurs mois durant l'hiver à cette latitude. Le nom du parc a été choisi dans un concours communautaire local, à Resolute.

The newest member of Parks Canada's world-class national park system is located in the western High Arctic. At slightly over 11,000 square kilometres, it is Canada's eleventh largest national park, larger than Jasper National Park. It protects for all time the northwestern part of Bathurst Island, several of the Governor Generals Islands, and several smaller islands west and north of Bathurst Island. A major objective of the park is to provide protection for the Peary caribou and its habitat. The closest Inuit community, Resolute, is located 200 kilometres to the southeast.

Mr. Chairman, the fact that this national park is being created in one of the harshest places on the planet, in a place that some describe as a "polar desert," does not diminish its biological importance. During the establishment phase, studies confirmed the importance of Bathurst Island to the persistence of both Peary caribou and muskoxen in the High Arctic. Bathurst Island may have held persistent populations of Peary caribou and muskox since the withdrawal of the ice sheets 8,000 years ago. For reasons that are not yet well understood, Bathurst Island and the adjacent Governor Generals are of critical importance to the long-term survival of both species.

The Qausuittuq national park of Canada bill is fairly straightforward. It proposes to amend Schedule 1 of the Canada National Parks Act by inserting a boundary description of the park. The boundary represents an important compromise. Studies during the establishment phase concluded that an area of high mineral potential coincided with part of the calving grounds of the Peary caribou. Together, the Mining Association of Canada and the Canadian Nature Federation, now Nature Canada, proposed that this area be excluded from the park, that the western boundary be moved further west and that the excluded area be provided interim protection from any mineral activities until the caribou population has recovered or its fate is otherwise determined.

Ultimately, this proposed boundary was adopted by the Governments of Canada and Nunavut as well as the Qikiqtani Inuit Association. In December 2014, the government put in place a five-year interim land withdrawal under the Territorial Lands Act that prohibits mineral exploration and development in the area to the east of the proposed national park boundary. During this time, a forum will be organized with the objective of creating a plan for the management of this area.

In January 2015, Canada and the Inuit signed an Inuit Impact and Benefit Agreement, IIBA, agreeing to establish Qausuittuq national park. This is the formal national park establishment agreement reviewed and supported by the Government of Nunavut and consistent with the Nunavut Land Claims Agreement. Inuit will maintain the right to free and unrestricted access to lands, waters and marine areas for the purpose of harvesting within the park.

Ce nouveau parc dans le réseau de parcs nationaux de renommée mondiale de Parcs Canada est situé dans l'Extrême-Arctique Ouest. D'une superficie de 11 000 kilomètres carrés et plus grand que le parc national Jasper, il est le onzième en importance au Canada. Ce parc protégera pour toujours la partie nord-ouest de l'île Bathurst, plusieurs îles du gouverneur général, ainsi que plusieurs petites îles à l'ouest et au nord de l'île Bathurst. Un des principaux objectifs du parc consiste à protéger le caribou de Peary et son habitat. La communauté inuite la plus près, à Resolute, est située à 200 kilomètres au sud-est.

Monsieur le président, nous établissons un parc national dans un des endroits les plus arides de la planète. Certains parlent de désert polaire, mais cela n'enlève rien à son importance biologique. Durant la phase d'établissement, des études ont confirmé l'importance de l'île Bathurst pour la conservation du caribou de Peary et du bœuf musqué dans l'Extrême-Arctique. Depuis le retrait des glaces il y a 8 000 ans, l'île Bathurst aurait permis la conservation des populations du caribou de Peary et du bœuf musqué. Pour des raisons encore mal comprises, l'île Bathurst et les îles du gouverneur général adjacentes sont essentielles à la survie à long terme des deux espèces.

Le projet de loi sur le parc national Qausuittuq du Canada est assez simple. Il propose de modifier l'annexe 1 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada en ajoutant la description des limites du parc. Ces limites représentent un important compromis. Des études menées durant la phase d'établissement ont permis de conclure qu'une aire potentiellement riche en minéraux chevauchait des terrains de mise bas du caribou de Peary. Ensemble, l'Association minière du Canada et la Fédération canadienne de la nature, maintenant appelée Nature Canada, ont proposé que cette aire soit exclue du parc, que la limite ouest se situe plus loin à l'ouest et que l'aire exclue profite d'une protection provisoire contre toute activité minière, jusqu'à ce que la population de caribou soit rétablie ou que son sort en soit décidé autrement.

Au bout du compte, les gouvernements du Canada et du Nunavut ainsi que la Qikiqtani Inuit Association ont adopté les limites proposées. En décembre 2014, le gouvernement s'est appuyé sur la Loi sur les terres territoriales pour accorder une exemption de cinq ans interdisant toute exploration et exploitation minières dans la région située à l'est des limites proposées du parc national. Entretemps, un forum sera organisé afin d'élaborer un plan de gestion de la région.

En janvier 2015, le Canada et les Inuits ont signé l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, l'ERAI, et ont convenu d'établir le parc national Qausuittuq. Le gouvernement du Nunavut a examiné et appuyé cette entente officielle visant à établir le parc national et respectant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Les Inuits conservent le droit d'accéder librement et sans restriction aux terres, aux eaux et aux aires marines à des fins de chasse, de pêche et de cueillette dans le parc.

In the IIBA, Canada and the Inuit agreed to several common goals that underline the collaborative relationship both parties have built over the years in managing a number of national parks in Nunavut. Inuit will participate in the planning, management and operation of the park through the Qausuittuq park management committee. Parks Canada will continue to recognize the importance of Inuit traditional knowledge for the park area and will use it in planning and operation of the park. Both parties agree to showcase the vitality of Inuit culture and the beauty and uniqueness of the High Arctic to all Canadians and the world.

In addition, Parks Canada will establish an office and a visitor centre in Resolute. The IIBA sets out provisions for preferential hiring of Inuit for park positions. Parks Canada will expend almost \$22 million over seven years to establish and develop the park and \$2.6 million annually thereafter to operate it.

Finally, Mr. Chair, we will not simply wait for visitors to show up. Parks Canada is working to boost visitation to our northern national parks by promoting iconic experiences. The goal is to provide must-see, once-in-a-lifetime, only-place-in-the-world natural and cultural tourism experiences. These are grounded in a compelling vision where tourists experience and learn about the North not only as a remote wilderness but also as an Aboriginal homeland viewed through Aboriginal eyes. It is an approach built on the skills, knowledge and welcoming spirit of Aboriginal peoples and northern communities. It takes a proactive approach to park use that involves communities and provides local business opportunities and benefits while building local capacity. Success is ultimately measured in terms of benefit to the Government of Canada, Aboriginal peoples and communities, and other partners. Such iconic experiences will be offered by Parks Canada or private operators, often as packaged tours, and will combine incredible scenery, once-in-a-lifetime adventure and unforgettable cultural connections.

In the case of Qausuittuq, the IIBA provided for a payment of \$3 million as a one-time grant to Inuit for an economic opportunities fund to enable local Inuit entrepreneurs to develop and promote a variety of services for park visitors, such as those related to heritage tourism.

In conclusion, Qausuittuq national park will offer an experience like no other in a place like no other. When visitors have come and gone, they will remain connected to our northern lands and our northern peoples in a way that they had never dreamed of before.

Mr. Hébert-Daly: Once again, thank you for the honour of presenting, this time with regard to creating a new national park in Nunavut.

Dans l'ERAI, le Canada et les Inuits ont convenu de plusieurs objectifs communs qui soulignent leur collaboration au fil des ans dans la gestion d'un certain nombre de parcs nationaux au Nunavut. Les Inuits vont participer à la planification, à la gestion et à l'exploitation du parc par l'intermédiaire du comité de gestion du parc Qausuittuq. Parcs Canada continuera de reconnaître l'importance du savoir ancestral inuit et en tirera parti pour la planification et l'exploitation du parc. Les deux parties ont convenu de mettre en valeur le dynamisme de la culture inuite, ainsi que la beauté et le caractère unique de l'Extrême-Arctique pour tous les Canadiens et le monde entier.

De plus, Parcs Canada va établir un bureau et un centre d'information à Resolute. L'ERAI contient des dispositions d'embauche préférentielle des Inuits pour les postes offerts dans le parc. Parcs Canada va investir près de 22 millions de dollars sur sept ans pour établir et développer le parc, puis dépensera 2,6 millions de dollars par année pour l'exploiter.

Enfin, monsieur le président, nous n'allons pas simplement attendre l'arrivée des visiteurs. Parcs Canada cherche à augmenter le nombre de visiteurs dans nos parcs nationaux du Nord en faisant la promotion des expériences hors pair qu'ils procurent. L'objectif consiste à fournir des expériences de tourisme qu'on doit vivre une fois dans sa vie dans des lieux naturels et culturels uniques au monde. Notre vision vise à ce que les touristes en apprennent plus sur le Nord non seulement en tant que région sauvage éloignée, mais aussi en tant que milieu de vie du point de vue des Autochtones. Cette approche se fonde sur les compétences, les connaissances et l'hospitalité des peuples autochtones et des communautés du Nord. L'utilisation du parc doit reposer sur une approche proactive qui génère des retombées pour les collectivités et les entreprises locales, tout en renforçant les capacités de la région. Notre succès sera mesuré à l'aune des avantages que le parc procure au gouvernement du Canada, aux peuples et aux collectivités autochtones, ainsi qu'aux autres partenaires. Parcs Canada ou le secteur privé offrira des expériences inégalées, souvent sous forme de forfaits qui combinent un paysage à couper le souffle, des aventures qu'on ne fait qu'une fois dans sa vie et des relations culturelles inoubliables.

Pour le parc Qausuittuq, l'ERAI a prévu une subvention unique de 3 millions de dollars pour créer un fonds de développement économique et aider les entrepreneurs inuits locaux à prendre de l'expansion et à promouvoir tout l'éventail des services offerts aux visiteurs du parc, comme ceux liés au tourisme patrimonial.

En terminant, je dirai que le parc national Qausuittuq assurera une expérience sans pareille dans un décor unique en son genre. Après leur séjour, les visiteurs conserveront des liens qu'ils n'auraient jamais imaginés avec les terres et les peuples du Nord.

M. Hébert-Daly : Merci. Je suis honoré d'avoir encore une fois l'occasion de témoigner devant votre comité en ce qui concerne cette fois-ci la création d'un nouveau parc national au Nunavut.

CPAWS is also very supportive of the speedy passage of Bill C-72. I understand senators may feel a little pressure to adopt many bills all at once, but I want to say how grateful I am that we are moving forward with this bill despite a tight timeline. Conservation actually moves very slowly in Canada, but once we've all agreed to something, it's nice to see the closing process move as quickly as it has moved.

As with Bill C-61, Qausuittuq national park has been discussed over many years. It has been the product of much discussion and negotiation. It's a strong conservation outcome that will add another 11,000 square kilometres to our protected areas, another important step towards Canada's international commitment of protecting at least 17 per cent of Canada's land by 2020.

The Qikiqtani Inuit Association, QIA, worked collaboratively and effectively with Parks Canada to create a park that they will manage in a cooperative way. I would like to offer my congratulations to both for the incredible effort that went into this magnificent park.

The cultural values for the Inuit and the biological values for conservation are intimately woven in this remarkable park. The Peary caribou have been an emotional and cultural connection for this community. The habitat of the Peary caribou, the beautiful vistas and the economic opportunities for this remote community of Resolute are all sufficient reason to proceed without haste with this bill.

The land to the east of the park has been identified for protection under a draft Nunavut land-use plan. While CPAWS has strong chapters in the other two territories, we do not have a local chapter in Nunavut. Our involvement in this initiative has been in supporting the vision of the QIA and engaging the public in this evocative and iconic part of Canada. It contributes to CPAWS' overall vision of protecting at least half of Canada's land and water.

Despite the fact that its name means "place where the sun doesn't rise" and since today is one of the longest days of the year, I consider the fact that the sun is actually shining on this park today. Your support for a new national park on northern Bathurst Island will bring a bright new day for conservation in Canada. I would urge you to proceed expeditiously in the adoption of Bill C-72.

The Chair: Thank you very much. We will not go to questions.

Senator Patterson: I'm delighted with the endorsement from CPAWS today. It should encourage us that there are no issues with this bill.

La Société pour la nature et les parcs du Canada est également très favorable à l'adoption rapide du projet de loi C-72. Je comprends que les sénateurs peuvent sentir une certaine pression à adopter plusieurs projets de loi en même temps, mais je tiens à vous dire que je suis reconnaissant que vous alliez de l'avant quant à ce projet de loi en dépit de l'échéancier serré. La conservation avance en fait très lentement au Canada, mais, lorsque nous avons tous convenu d'une chose, c'est bien de voir le dernier processus avancer très rapidement.

À l'instar du projet de loi C-61, nous discutons du parc national Qausuittuq depuis plusieurs années. Il a fait l'objet de nombreuses discussions et négociations. Ce projet de loi entraînera d'excellents résultats en matière de conservation qui ajouteront 11 000 kilomètres carrés à nos aires protégées. C'est un autre pas important en vue de respecter l'engagement international du Canada de protéger au moins 17 p. 100 de son territoire d'ici 2020.

La Qikiqtani Inuit Association, ou QIA, a collaboré efficacement avec Parcs Canada pour créer un parc qui sera administré en coopération. J'aimerais féliciter les deux groupes des efforts incroyables qu'ils ont déployés pour créer ce parc grandiose.

Les valeurs culturelles des Inuits et les valeurs biologiques sur le plan de la conservation font partie intégrante de ce parc remarquable. Ces gens ont un lien émotif et culturel avec le caribou de Peary. L'habitat du caribou de Peary, les panoramas à couper le souffle et les possibilités économiques pour cette collectivité éloignée de Resolute sont des raisons suffisantes pour aller de l'avant sans précipitation au sujet du projet de loi.

Les terres à l'est du parc seront protégées dans le cadre du projet de plan d'aménagement du territoire du Nunavut. Même si la Société pour la nature et les parcs du Canada a de solides sections dans les deux autres territoires, nous n'en avons pas au Nunavut. Nous avons pris part à ce projet en vue d'appuyer l'idée de la QIA et de faire participer la population dans ce territoire symbolique et évocateur du Canada. Ce projet contribue à la mission globale de la Société pour la nature et les parcs du Canada qui est de protéger au moins la moitié des terres et des eaux du Canada.

Même si son nom signifie « l'endroit où le soleil ne se lève pas », étant donné qu'aujourd'hui est l'une des plus longues journées de l'année, je considère que le soleil brille en fait sur ce parc aujourd'hui. Votre soutien concernant la création d'un nouveau parc national dans le nord de l'île Bathurst sera une excellente nouvelle pour la conservation au Canada. Je vous exhorte de procéder sans attendre à l'adoption du projet de loi C-72.

Le président : Merci beaucoup. Nous passerons maintenant aux questions.

Le sénateur Patterson : Je suis ravi de l'appui de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Cela devrait nous convaincre que le projet de loi ne pose aucun problème.

Mr. Latourelle, parks in Nunavut are unique in Canada because of the Nunavut Land Claims Agreement. As you pointed out in your remarks, Inuit will have unrestricted access to lands, waters and marine areas for the purposes of harvesting within the park, but that's not an unqualified right. For the record, I would like you to explain that harvesting will be monitored and regulated, as I understand it, by the Nunavut Wildlife Management Board.

We have a concern in the Baffin region right now about the health of the caribou population. The Nunavut Wildlife Management Board is taking strong measures to deal with that. I'd just like you to confirm for those who might be concerned that although there's access to the park for the purpose of harvesting, it will also be monitored with the conservation principle as a guiding value. Could you confirm that?

Mr. Latourelle: Yes, you are correct, senator. I would add that the cooperative management board, which includes representatives of the Inuit and Government of Canada, is another opportunity to discuss conservation opportunities and channels. But in terms of the right to hunt, fish and gather, it's unfettered, subject to conservation objectives. We operate within the land claim agreement.

Senator Patterson: Peary caribou are different from the barren-ground caribou. They're a unique species. Could you let us know how the health of that population of caribou is doing?

Mr. McNamee: Senator, regrettably I don't have complete up-to-date information, but they are still listed as a species at risk. However, when we started this proposal back in the mid-1990s, the numbers were fairly low. We had a unique opportunity to bring some elders from Resolute along with the negotiating team to see the park area a couple of years ago, and it was reported that they saw up to several hundred caribou. I was told that this actually brought tears to the eyes of the elders because they hadn't seen numbers like that for some time.

As you know, the conditions are quite harsh, and so it varies from winter to winter. I don't have the most up-to-date information, but they are still listed as at risk.

[Translation]

Senator Massicotte: The North and Nunavut have a lot of lakes, but why this one, in particular?

Mr. Latourelle: Canada is a national leader when it comes to national park planning. We have a system of 39 natural regions. Taking into account vegetation, wildlife and geology, we divided Canada into 39 natural regions. And within each region, we try to choose the area that best represents the region. It was that scientific approach that we used in selecting this specific area.

Monsieur Latourelle, les parcs au Nunavut sont uniques au Canada en raison de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration, les Inuits ont accès sans restriction aux terres, aux eaux et aux aires marines du parc pour y exploiter les ressources, mais ce n'est pas un droit absolu. Aux fins du compte rendu, j'aimerais que vous expliquiez que l'exploitation des ressources sera surveillée et réglementée, selon ce que j'en comprends, par le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut.

Il y a actuellement des inquiétudes dans la région de Baffin concernant la santé de la population de caribou. Le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut prend des mesures énergiques pour s'en occuper. J'aimerais que vous nous confirmiez pour ceux que cela inquiète peut-être que, même si nous permettons l'exploitation des ressources du parc, les activités seront surveillées, et le principe de conservation servira de valeur directrice. Pourriez-vous le confirmer?

M. Latourelle : Oui. Vous avez raison, sénateur. J'aimerais ajouter que le conseil de cogestion, qui comprend des représentants des Inuits et du gouvernement du Canada, représente une autre occasion de discuter des canaux et des possibilités de conservation. Par contre, le droit de chasser, de pêcher et de cueillir est absolu, mais il doit respecter les objectifs de conservation. Nous devons respecter l'accord sur les revendications territoriales.

Le sénateur Patterson : Le caribou de Peary est différent du caribou de la toundra. C'est une espèce unique. Pourriez-vous nous parler de la santé de cette population de caribou?

M. McNamee : Sénateur, malheureusement, je n'ai pas de renseignements détaillés à jour, mais le caribou de Peary est toujours considéré comme une espèce en péril. Cependant, lorsque nous avons commencé les travaux concernant cette proposition au milieu des années 1990, la population était assez faible. Nous avons eu l'occasion unique d'aller visiter le parc il y a deux ou trois ans avec des aînés de Resolute et l'équipe de négociation. Nous avons appris que les gens avaient vu plusieurs centaines de caribous, et j'ai aussi appris que cela avait ému les aînés, parce que cela faisait longtemps qu'ils n'en avaient pas vu autant.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, les conditions sont très difficiles. Cela varie donc d'un hiver à l'autre. Je n'ai pas les données les plus récentes, mais le caribou de Peary est toujours considéré comme une espèce en péril.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Il y a beaucoup de lacs dans le Nord et au Nunavut, mais pourquoi celui-là en particulier?

M. Latourelle : Le Canada est un chef de file national en matière de planification de parcs nationaux. Nous avons un système de 39 régions naturelles. Nous avons découpé le Canada en 39 régions naturelles en nous basant sur la flore, la faune et la géologie. Dans chaque découpage, nous ciblons l'endroit le plus représentatif de la région. C'est à la suite de cet examen scientifique que nous avons ciblé ce secteur précis.

[English]

The Chair: Thank you. Those are all the questions we have for this bill.

We will now deal with Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act. The short title is “Georges Bank Protection Act.

With us today we have, from Natural Resources Canada, Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector; Samantha Maislin Dickson, General Counsel; and Samuel Millar, Senior Director, Frontier Lands Management Division, Energy Sector. We also have staying with us, from the Canadian Parks and Wilderness Society, Mr. Eric Hébert-Daly.

Gentlemen, the floor yours. I’m not sure who is speaking first, but you can start any time you want. Once the presentations are done, we’ll go to questions.

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector, Natural Resources Canada: Thank you, chair. It’s a pleasure to be here this afternoon to discuss Bill C-64, the Georges Bank protection act. The legislation advances a commitment made in Economic Action Plan 2015 to work with the Province of Nova Scotia to advance legislative changes to the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act. That would continue the prohibition on oil and gas activities in the ecologically sensitive area of Georges Bank.

We have prepared a short presentation that has been circulated to members in advance. If it’s okay with members and the chair, I would propose to spend a few minutes walking through that presentation before answering questions.

The Chair: Please do.

Mr. Hubbard: I’ll turn it over to my colleague, Sam Millar.

Samuel Millar, Senior Director, Frontier Lands Management Division, Energy Sector, Natural Resources Canada: Thanks, Terry, and thank you, chair. I’m just going to go straight to slide 2 because Terry has covered some of the important background in terms of the bill itself.

Georges Bank is a productive fishery ecosystem that lies both in Canadian and U.S. waters. It is about 40,000 square kilometres overall, 7,000 of which are in Canadian waters.

Those 4,000 square kilometres of Georges Bank are within what we call the Canada-Nova Scotia offshore area. The area has been under moratorium for offshore petroleum activities, either a statutory-based moratorium or a policy-based moratorium, since 1988. That current policy moratorium, which is a joint

[Traduction]

Le président : Merci. Voilà qui conclut nos questions sur le projet de loi.

Nous allons maintenant traiter du projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l’Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers. Le titre abrégé est la Loi sur la protection du banc de Georges.

Nous avons avec nous aujourd’hui des représentants de Ressources naturelles Canada : Terence Hubbard, directeur général de la Direction des ressources pétrolières du Secteur de l’énergie; Samantha Maislin Dickson, avocate générale; et Samuel Millar, directeur principal de la Division de la gestion des régions pionnières du Secteur de l’énergie. Enfin, M. Éric Hébert-Daly de la Société pour la nature et les parcs du Canada restera des nôtres.

Messieurs, vous avez la parole. Je ne sais pas lequel d’entre vous prendra la parole en premier, mais vous pouvez y aller quand vous voulez. Après les déclarations, nous passerons aux questions.

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l’énergie, Ressources naturelles Canada : Merci, monsieur le président. Nous sommes ravis de témoigner devant votre comité cet après-midi pour discuter du projet de loi C-64, Loi sur la protection du banc de Georges. Le projet de loi concrétise un engagement pris dans le Plan d’action économique de 2015 en vue de collaborer avec la Nouvelle-Écosse pour modifier la Loi de mise en œuvre de l’Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers. Cela maintiendrait l’interdiction sur les activités pétrolières et gazières dans la zone écosensible du banc de Georges.

Nous avons préparé une courte déclaration qui vous a été distribuée à l’avance. Si cela convient aux membres du comité et à la présidence, je propose de prendre quelques minutes pour passer en revue ce document avant de répondre aux questions.

Le président : Allez-y.

M. Hubbard : Je vais céder la parole à mon collègue, Sam Millar.

Samuel Millar, directeur principal, Division de la gestion des régions pionnières, Secteur de l’énergie, Ressources naturelles Canada : Merci, Terry. Merci, monsieur le président. Je vais directement passer à la diapositive n° 2, parce que Terry a déjà mentionné certains éléments contextuels importants concernant le projet de loi.

Le banc de Georges est un écosystème productif qui soutient des pêcheries, et ce banc se situe dans les eaux canadiennes et américaines. Il mesure environ 40 000 kilomètres carrés au total, dont environ 7 000 qui se trouvent dans les eaux canadiennes.

Il y a 4 000 kilomètres carrés du banc de Georges qui se trouvent dans ce que nous appelons la zone extracôtière du Canada-Nouvelle-Écosse. Cette zone fait l’objet d’un moratoire — soit un moratoire fondé sur une loi ou une politique — sur les activités pétrolières et gazières extracôtières

moratorium with the Province of Nova Scotia, expires on December 31 of this year, 2015. Like Terry was saying, one of the key commitments of the budget of this year was to re-establish a statutory moratorium in the area.

[Translation]

Looking at slide 3, we can see that the bill amends the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act to re-establish a statutory moratorium on all petroleum activity in Georges Bank. It also establishes a mechanism to renew the moratorium for additional periods of no more than 10 years each, through joint ministerial written notice published in the *Canada Gazette*.

The moratorium will be extended for an additional period of up to 10 years only after the government conducts a review of the environmental and socio-economic impacts of oil and gas activities in the sensitive region.

On slide 4, we can see that the legislative amendments were developed at the request of key stakeholders, including fishers' associations, environmental NGOs and First Nations. As a co-manager, the Government of Nova Scotia requested joint federal-provincial action and will introduce mirror legislation once the federal legislation receives Royal Assent. The bill shows that the federal government and its provincial partners can jointly manage offshore petroleum activities in Atlantic Canada with success. Thank you.

[English]

I've gone quickly through the presentation, and it would be our pleasure to respond to questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Hébert-Daly, do you have some remarks?

Mr. Hébert-Daly: Certainly. CPAWS' Nova Scotia chapter and the Ecology Action Centre in Nova Scotia have been following the bill very carefully and are very supportive of it.

I would add that of course in the long term CPAWS would love to see this area in a more permanent state of protection, but certainly on an interim basis we strongly support the movement of a moratorium in this area and the continued moratorium until 2022.

The Chair: Thank you very much. We'll go to questions.

depuis 1988. Le présent moratoire fondé sur une politique est un moratoire en collaboration avec la Nouvelle-Écosse et expirera le 31 décembre 2015. Comme Terry le disait, l'un des principaux engagements dans le présent budget était le rétablissement d'un moratoire fondé sur une loi dans la zone.

[Français]

À la diapositive n° 3, le projet de loi modifie la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers afin de rétablir un moratoire législatif visant les activités pétrolières et gazières du banc de Georges. Il met en place un mécanisme de renouvellement du moratoire pour des périodes additionnelles d'un maximum de 10 ans chacune par le truchement d'un avis écrit ministériel. Les avis sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Le moratoire sera prolongé pour des périodes additionnelles d'un maximum de 10 ans uniquement après que le gouvernement aura réalisé un examen des répercussions environnementales et socioéconomiques des activités pétrolières et gazières dans cette région vulnérable.

À la diapositive n° 4, ces modifications législatives ont été élaborées à la demande des principaux intervenants, y compris des associations de pêcheurs, des organismes non gouvernementaux de l'environnement et des Premières Nations. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a aussi demandé, à titre de partenaire de gestion conjointe, des mesures conjointes fédérales-provinciales. La province présentera une loi similaire une fois que le projet de loi fédérale aura reçu la sanction royale. Ce projet de loi illustre la réussite de la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers dans les régions du Canada atlantique avec nos partenaires, les gouvernements des provinces. Merci.

[Traduction]

J'ai rapidement passé en revue le document, et nous répondrons avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci.

Monsieur Hébert-Daly, avez-vous des commentaires?

M. Hébert-Daly : Certainement. La section de la Nouvelle-Écosse de la Société pour la nature et les parcs du Canada et le Centre d'action écologique en Nouvelle-Écosse ont suivi très attentivement la progression du projet de loi et y sont très favorables.

J'ajouterai qu'à long terme la Société pour la nature et les parcs du Canada aimerait évidemment que cette zone soit protégée de manière permanente, mais nous appuyons fermement l'imposition d'un moratoire de manière provisoire concernant cette zone jusqu'en 2022.

Le président : Merci beaucoup. Passons aux questions.

[Translation]

Senator Massicotte: Once again, thank you all for joining us today. We are talking about territory that belongs to Canada, but I'm curious about something. Georges Bank extends into the U.S. What happens with that part? Do we look after our portion only, while the U.S. looks after theirs?

Mr. Millar: The bill would establish a moratorium solely in Canadian territory. In terms of the Americans' policy, in the past, they have also established moratoriums for periods of time. I believe the U.S. introduced a moratorium that began in 1984 and ended in 2012 or thereabouts. Since then, the U.S. hasn't had any requests for proposals in those areas, and so they don't have any exploration or production permits. All activity has essentially ceased.

Senator Massicotte: The Americans had a moratorium that expired in 2012. And there is currently nothing to suggest that they will re-establish one. Is that correct?

Mr. Millar: Yes.

Senator Massicotte: I'm surprised that the Canada-Nova Scotia Accord Act had to be amended in order to extend the moratorium. The agreement didn't include a provision or mechanism that would allow the government to extend the moratorium?

Mr. Millar: Yes, it did have such a provision, and it was used to establish the second moratorium period, which also expired in 2012, in Canada. The current act doesn't allow for any further extension of the moratorium, hence why the government introduced this legislation. It wanted the authority to extend the moratorium again, even after 2022.

Senator Massicotte: My next question may sound a bit weird. My understanding is that the moratorium ran out three years ago and that the bill requires urgent consideration so it can be passed before the end of the session. But why did it take three years to get to this point? Why is it so urgent that we pass the bill today?

Mr. Millar: In 2010, both governments jointly announced a policy-based moratorium. We are convinced that this moratorium will lead to a moratorium on all activity. No activity took place up until 2012. During that time, we did more research, consulting with stakeholders and talking to our partner, the Government of Nova Scotia. At the end of the day, both governments decided that it was clearly worthwhile to re-establish the moratorium on a statutory basis.

[English]

Senator Day: I think part of my question was just answered. Ms. Dickson will understand this with her legal background; we're feeling a bit rushed here. We're being asked to look at three bills in one afternoon. That's not to say that the policy to create

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous encore une fois d'être parmi nous. Par curiosité, on parle de territoires qui appartiennent au Canada. Le banc de Georges s'étend aussi aux États-Unis. Qu'advient-il dans ce cas? Traite-t-on uniquement de notre portion et les États-Unis feront la même chose que nous?

M. Millar : Le projet de loi vise à établir un moratoire uniquement dans les territoires canadiens. En ce qui concerne la politique américaine, les États-Unis aussi ont, historiquement, mis en place des moratoires pendant quelques périodes. Je crois qu'à partir de 1984, les États-Unis ont instauré un moratoire jusqu'à environ 2012. Depuis 2012, les États-Unis n'ont pas d'appel d'offres dans ces territoires. Ils n'ont donc pas de permis d'exploration ni de production. De facto, c'est une clôture des activités.

Le sénateur Massicotte : Il y avait un moratoire aux États-Unis, qui a expiré en 2012. Rien ne laisse croire présentement que le moratoire reviendra du côté américain. C'est exact?

M. Millar : Oui.

Le sénateur Massicotte : Je suis surpris que l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse nécessite un projet de loi pour que le moratoire soit prolongé. N'y avait-il pas une disposition ou un mécanisme dans l'entente existante qui permettait au gouvernement de prolonger le moratoire?

M. Millar : Oui, il y avait une telle disposition. Elle a été utilisée pour mettre en place la deuxième période du moratoire, qui a expiré en 2012 au Canada également. La loi actuelle ne permet pas de prolongation supplémentaire. C'est pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi, afin d'avoir la possibilité d'obtenir une autre prolongation, même après 2022.

Le sénateur Massicotte : Ma prochaine question pourra paraître bizarre. Je comprends que le moratoire a tout de même expiré il y a trois ans. Or, nous avons devant nous un projet de loi dont l'étude est urgente et que l'on doit adopter avant la fin de la session. Pourquoi a-t-il fallu trois ans avant d'en arriver à ce point? Pourquoi a-t-on un besoin urgent d'adopter ce projet de loi aujourd'hui?

M. Millar : En 2010, les deux gouvernements ont annoncé conjointement le moratoire en politique. Nous sommes persuadés que ce moratoire mènera à un moratoire des activités. Il n'y a pas eu d'activités jusqu'en 2012. Durant cette période, nous avons fait plus de recherche. Nous avons parlé avec des intervenants et des personnes intéressées. Nous avons délibéré avec notre partenaire, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et nous avons finalement pris la décision qu'il vaut définitivement la peine de rétablir un moratoire au sein de la loi.

[Traduction]

Le sénateur Day : Je crois que cela répond à une partie de ma question. Mme Dickson le comprendra grâce à son bagage juridique. Nous avons un peu l'impression de devoir procéder à la hâte. Nous devons étudier trois projets de loi en un après-midi.

these economic zones and this particular legislation is something that we shouldn't encourage, but we have to make sure that we don't create any unintended consequences by moving so quickly.

My first question is why are you asking us to move so quickly? How long has this legislation been sitting around waiting to be presented?

Mr. Millar: The government announced its intention on April 21 to re-establish the moratorium, and we've moved quickly since that time to introduce the legislation. Obviously there was a period of consultation with our joint management partner, the Government of Nova Scotia, leading up to the announcement.

The bill itself is quite simple. It's a page and a half, not a long bill. It seeks to re-establish the moratorium that is currently in the bill but for reasons related to the drafting in 1988 can no longer be used. In a sense, you could view this bill as a bit of clean-up.

I turn to my colleague from the Department of Justice to confirm that, but I hope that sheds some light on your question.

Senator Day: It does, but prompts another question.

You talk in your presentation of both statutory- and policy-based moratoria. Is that the plural of moratorium?

Mr. Millar: Moratoria, yes.

Senator Day: You talk about both. This is the policy side that you're making statutory now. So it will all be statutory. All the moratoria throughout this agreement between Canada and Nova Scotia in terms of economic development have some area reserved now, and there will be a moratorium in the Georges Bank area to allow for fishing to take place there as opposed to looking for oil and gas.

Mr. Millar: Right. Just to clarify, the moratorium we're talking about today is a moratorium on oil and gas activities exclusively. It doesn't touch other kinds of marine activities that might take place.

Maybe I can clarify the history on the moratorium.

Senator Day: The policy versus statutory.

Mr. Millar: In 1988, when the accord act was introduced and came into force, that was the initial moment of a statutory moratorium created under the federal accord act, and the province had its mirror accord act which also established a moratorium.

In 2000, that's when the Government of Canada and the Government of Nova Scotia jointly extended that statutory moratorium, and did so until 2012. They used the accord act, the federal statute, to do that.

Cela ne veut pas pour autant dire que nous ne devrions pas encourager la politique en vue de créer ces zones économiques et le présent projet de loi, mais nous devons nous assurer d'éviter de créer des conséquences imprévues en le faisant à toute vitesse.

Premièrement, pourquoi nous demandez-vous de le faire aussi rapidement? Combien de temps avez-vous attendu avant de déposer le projet de loi?

M. Millar : Le gouvernement a annoncé le 21 avril son intention de rétablir le moratoire, et nous nous sommes dépêchés de déposer le projet de loi. Évidemment, nous avons consulté notre partenaire dans le régime de cogestion, à savoir le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, avant d'en faire l'annonce.

Le projet de loi en soi est très simple. Il ne fait qu'une page et demie; ce n'est pas un projet de loi volumineux. Il vise à rétablir le moratoire qui se trouve actuellement dans le projet de loi, mais qui ne peut plus être utilisé en raison du libellé de 1988. D'une certaine manière, vous pourriez considérer le projet de loi comme une manière de nettoyer un peu le tout.

Je me tourne vers ma collègue du ministère de la Justice pour avoir confirmation, mais j'espère que cela vous éclaire un peu.

Le sénateur Day : C'est le cas, mais cela soulève une autre question.

Dans votre déclaration, vous parlez de moratoires fondés sur une loi et une politique. C'est bien au pluriel, n'est-ce pas?

M. Millar : Moratoires, oui.

Le sénateur Day : Vous avez parlé des deux. Vous prenez le moratoire fondé sur une politique pour en faire un moratoire fondé sur une loi. Ce seront donc tous des moratoires fondés sur une loi. Tous les moratoires de l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne le développement économique ont maintenant certaines zones réservées, et il y aura un moratoire dans le banc de Georges en vue d'y permettre la pêche, mais pas les activités pétrolières et gazières.

M. Millar : Exactement. À titre de précision, le moratoire dont il est question aujourd'hui vise exclusivement les activités pétrolières et gazières. Il ne concerne aucun autre type d'activités maritimes possibles.

Je pourrais préciser l'historique du moratoire.

Le sénateur Day : Le moratoire fondé sur une politique par rapport au moratoire fondé sur une loi.

M. Millar : En 1988, lorsque la loi mettant en œuvre l'accord a été déposée et est entrée en vigueur, la loi fédérale a créé un moratoire fondé sur une loi, et la province avait aussi sa loi qui établissait un moratoire.

En 2000, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont décidé de prolonger le moratoire fondé sur une loi jusqu'en 2012. Les parties se sont servies de la loi fédérale mettant en œuvre l'accord pour ce faire.

In 2012 the moratorium expired. As I've mentioned, there's no provision in the act at present to extend it further beyond 2012. It was a one-time extension. In 2010 the two governments jointly announced a policy moratorium, which is set to expire at the end of this calendar year.

Senator Day: Were the policy and the statutory related to a moratorium on the whole area?

Mr. Millar: On the whole area, and they covered the same activities.

Senator Day: So now we're making it statutory with this legislation.

Mr. Millar: Right.

Senator Day: As a final point, the fact that it's only a page and a half or two pages long doesn't give us a lot of comfort. A lot of things can happen in a page and a half or two pages. We've seen that in the past.

Thank you.

The Chair: That is the end of the questions I have for this particular bill.

Senator Day, in my experience in government, which has been fairly lengthy, the public has never told me that we're moving fast. This is maybe an opportunity for you, when people say government moves too slowly, to refer to these three bills where we have agreement to move them through relatively quickly for the benefit of everyone. It's good news in one way. As Mr. Hébert-Daly talked about, it's something that the public wants done in an "expeditious fashion," to use your words, sir.

Senator Day: If I may comment, I think what we're doing is excellent. We're doing our due diligence here in the Senate on these three bills as opposed to what we have seen happen in the House of Commons, where they were all deemed. Thank you very much for being here and spending the time to explain what is intended in this legislation.

The Chair: We'll go now to clause-by-clause consideration. If the witnesses want to stay and listen, they're quite welcome.

Before we start, are there any questions around the table? If not, I believe we can proceed.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-61, An Act to amend the Canada National Marine Conservation Areas Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

En 2012, le moratoire a expiré. Comme je l'ai mentionné, la loi ne contient à l'heure actuelle aucune disposition pour la prolonger au-delà de 2012. Il s'agissait d'une prolongation ponctuelle. En 2010, les deux gouvernements ont annoncé ensemble un moratoire fondé sur une politique, qui arrivera à échéance à la fin de l'année civile.

Le sénateur Day : La politique et la loi concernaient-elles un moratoire sur l'ensemble de la zone?

M. Millar : Cela visait l'ensemble de la zone et concernait les mêmes activités.

Le sénateur Day : Bref, vous transformez maintenant le tout en un moratoire fondé sur une loi par l'entremise du projet de loi.

M. Millar : C'est exact.

Le sénateur Day : En terminant, ce n'est pas vraiment rassurant de savoir que le projet de loi ne fait qu'une page et demie ou deux pages. Beaucoup de choses peuvent se passer en une page et demie ou deux pages. Nous l'avons vu par le passé.

Merci.

Le président : Voilà qui conclut les questions concernant ce projet de loi.

Sénateur Day, d'après mon expérience au gouvernement, qui est assez longue, la population ne m'a jamais dit que nous allions trop vite. Lorsque les gens diront que le gouvernement avance trop lentement, vous pourrez leur parler de ces trois projets de loi que nous sommes disposés à adopter relativement rapidement dans l'intérêt de tout le monde. C'est une bonne nouvelle dans un sens. Comme M. Hébert-Daly l'a mentionné, c'est quelque chose que la population souhaite voir se réaliser de manière expéditive pour reprendre vos paroles, monsieur.

Le sénateur Day : Si vous me le permettez, je crois que ce que nous faisons est excellent. Nous faisons preuve de diligence raisonnable au Sénat concernant ces trois projets de loi comparativement à ce dont nous avons été témoins à la Chambre des communes, où les projets de loi ont tous été réputés adoptés. Merci beaucoup d'être venus témoigner et d'avoir pris le temps de nous expliquer l'objectif du projet de loi.

Le président : Passons maintenant aux études article par article. Si les témoins le souhaitent, ils peuvent bien entendu rester et nous écouter.

Avant de débiter, y a-t-il des questions? Dans la négative, je crois que nous pouvons procéder.

Des voix : D'accord.

Le président : Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: If you are fine with it, I'll bunch the clauses.

Shall clauses 2 to 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Senator Day: Without amendment.

The Chair: Without amendment.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I wasn't going to say "without amendment" because there is no amendment.

Is it agreed by the committee to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-72, An Act to amend the Canada National Parks Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 2 and 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : Si cela vous convient, je vais regrouper les articles.

Les articles 2 à 5 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Le sénateur Day : Sans amendement.

Le président : Sans amendement.

Des voix : Oui.

Le président : Je n'allais pas dire « sans amendement », étant donné qu'il n'y en avait aucun.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-72, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 2 et 3 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-64, An Act to amend the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 2 to 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's it.

(The committee adjourned.)

Le président : Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 2 à 4 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

Le président : C'est tout.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Parks Canada:

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;
Rob Prosper, Vice President, Protected Areas Establishment & Conservations;
Kevin McNamee, Director, Parks Establishment.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, Executive Director.

Natural Resources Canada:

Terence Hubbard, Director General, Petroleum Resources Branch, Energy Sector;
Samuel Millar, Senior Director, Frontier Lands Management Division, Energy Sector;
Samantha Maislin Dickson, Executive Director and General Counsel.

TÉMOINS

Parcs Canada :

Alan Latourelle, directeur général;
Rob Prosper, vice-président, Établissement et conservation des aires protégées;
Kevin McNamee, directeur, Établissement des parcs.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur exécutif.

Ressources naturelles Canada :

Terence Hubbard, directeur général, Direction des ressources pétrolières, Secteur de l'énergie;
Samuel Millar, directeur principal, Division de la gestion des régions pionnières, Secteur de l'énergie;
Samantha Maislin Dickson, directrice exécutive et avocate général.